

Point de vue n°1



Point de vue n°2





Point de vue n°3


ARTTECH & Cie
D. BEZES - J. BOUTRY - E. CHARON
ARCHITECTES D.P.L.G.
 48, rue de Strasbourg - 11000 CARCASSONNE
 tél. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17
 e mail : agence@art-tech.pro
 salaré au capital de 10 000 € - siren 533 716 940
 TVA intracommunautaire FR59533716540
 Architectes Associés

PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]*
 1 exemplaire par dossier

Article R*431-10
 Créé par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

Le projet architectural comprend également :
 c) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain ;

 Maître d'Ouvrage : ART-TECH & Cie 48, rue de Strasbourg 11000-CARCASSONNE tel. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17 agence@art-tech.pro	 Maître d'Ouvrage : MONTRÉAL ENERGIES 213, cours Victor HUGO - 33 130 BÈGLES	Dossier n° <h1 style="font-size: 2em;">643</h1>	<h2 style="font-size: 1.5em;">Documents graphiques</h2> <h3 style="font-size: 1.2em;">Projet de parc photovoltaïque</h3>	Les Sablière du Razès Lieudit : "Saint Loup Est" 11290 - MONTREAL PERMIS DE CONSTRUIRE	643 PC-07 Indice: N°01 jeudi 20 juillet 2017
---	--	--	---	---	---

Le règlement des honoraires par chèque est accepté. Les dessins et modèles font partie de la propriété intellectuelle. Ils sont à la fois protégés par la propriété littéraire, artistique et par la propriété industrielle. Cette double protection est réaffirmée par la directive européenne du 13 octobre 1998

ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un document d'exécution